Informations de base

1999/0276(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Audiovisuel: développement, distribution, promotion des oeuvres, MEDIA-Plus 2001-2005 Modification 2003/0067(COD) **Subject** 3.30.01.02 Programmes et actions dans le secteur audiovisuel	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports	HIERONYMI Ruth (PPE-DE)	22/02/2000

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	WYNN Terence (PSE)	23/02/2000
JURI Juridique et marché intérieur	ECHERER Raina A. Mercedes (V/ALE)	29/02/2000
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	FIORI Francesco (PPE-DE)	27/01/2000
EMPL Emploi et affaires sociales	ROCARD Michel (PSE)	24/02/2000

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2323	2000-12-20
Culture	2287	2000-09-26
Culture	2311	2000-11-23
Culture	2261	2000-05-16
Culture	2361	2001-06-21

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/12/1999	Publication de la proposition législative	COM(1999)0658	Résumé
14/02/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/05/2000	Débat au Conseil		
22/06/2000	Vote en commission		Résumé
22/06/2000	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0186/2000	
05/07/2000	Débat en plénière		
26/09/2000	Débat au Conseil		
20/12/2000	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
20/12/2000	Fin de la procédure au Parlement		
30/12/2000	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1999/0276(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Modification 2003/0067(COD)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 157-p3
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/5/12461

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0186/2000 JO C 121 24.04.2001, p. 0009	22/06/2000	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0338/2000 JO C 121 24.04.2001, p. 0177-0427	06/07/2000	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1999)0658	14/12/1999	Résumé
Document de suivi	COM(2003)0725	24/11/2003	Résumé

Document de suivi	COM(2008)0245	08/05/2008	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0470/2000 JO C 168 16.06.2000, p. 0008	27/04/2000	
CofR	Comité des régions: avis	CDR0019/2000 JO C 317 06.11.2000, p. 0060	15/06/2000	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2000/0821
JO L 336 30.12.2000, p. 0082 Résumé

Audiovisuel: développement, distribution, promotion des oeuvres, MEDIA-Plus 2001-2005

1999/0276(CNS) - 24/11/2003 - Document de suivi

La Commission européenne a présenté un rapport sur la mise en oeuvre et les résultats à mi-parcours des programmes MEDIA Plus et MEDIA Formation (2001-2005) ainsi que sur les résultats de l'action préparatoire "Croissance et audiovisuel: i2i audiovisuel". Le présent rapport replace MEDIA Plus, MEDIA Formation et i2i audiovisuel dans leur contexte économique, analyse les résultats des deux premières années de mise en oeuvre de ces trois instruments et identifie les ajustements qui pourraient leur être apportés, afin de garantir leur adaptation aux évolutions structurelles du secteur audiovisuel européen. Le rapport couvre la période allant du 1er janvier 2001 au 31 mars 2003 et se base sur les conclusions de deux évaluations réalisées par un consultant indépendant. Les deux premières années de MEDIA Plus, MEDIA Formation et i2i audiovisuel se sont déroulées dans un contexte économique préoccupant. Les points faibles du secteur européen des produits audiovisuels sont essentiellement d'ordre structurel (marché intérieur au sein duquel la circulation des oeuvres européennes non nationales se fait difficilement, problèmes d'accès aux financements.) Ils ont été aggravés par des facteurs conjoncturels (crise du financement de l'audiovisuel par les télévisions) Se sont enfin ajoutés de nouveaux défis: l'adaptation aux nouvelles technologies et la participation aux programmes des pays adhérents. L'intervention communautaire dans le secteur audiovisuel se fonde, depuis MEDIA I, sur le diagnostic des difficultés structurelles du secteur européen de l'audiovisuel. Cette approche est toujours valide, comme le démontrent les premiers résultats de MEDIA Plus, MEDIA Formation et i2i audiovisuel, et l'existence d'un soutien financier au niveau communautaire plus que jamais nécessaire. De premiers résultats chiffrés démontrent que MEDIA Plus, MEDIA Formation et i2i audiovisuel atteignent leurs objectifs: - MEDIA Formation contribue de manière décisive à l'existence de formations de dimension européenne. Le soutien financier communautaire représente en moyenne 49% des coûts de formation et est vital pour la viabilité des projets soutenus. 42% des formations dispensées ont concerné les nouvelles technologies, 32% le management et 27% les techniques d'écriture. La qualité des formations - en grande majorité des formations continues est élevée. Les formations sont également l'occasion pour les participants de tisser des liens avec des partenaires potentiels, notamment en vue du montage de coproductions européennes. - L'axe Développement atteint ses objectifs en permettant tout à la fois de sensibiliser les professionnels à l'importance de la phase de développement et en leur donnant accès à des moyens financiers additionnels (le soutien de MEDIA représente en moyenne 16% des coûts de développement). Cette aide est suffisamment significative pour réduire les risques assumés par les producteurs indépendants. Les instruments du volet développement sont bien adaptés à la réalité du secteur (Slate Funding pour les entreprises de taille moyenne, Projets Individuels pour les entreprises de taille plus modeste). Le soutien est réparti de façon satisfaisante entre les différents genres (fiction, documentaire, animation,multimédia). Le taux d'entrée en production des projets soutenus est élevé et confirme les bénéfices d'un soutien au développement. - En ce qui concerne le volet Distribution, les deux systèmes existants (le soutien sélectif et le soutien automatique) ont produit des résultats satisfaisants, conformes aux objectifs fixés : 90% des films distribués hors de leur territoire national pendant la période de référence de l'évaluation l'ont été avec l'aide de MEDIA. Le soutien à la diffusion TV a rempli son objectif en contribuant à stimuler la production d'oeuvres télévisuelles ayant un débouché européen. Les résultats de l'action Réseau Salles (Europa Cinémas) sont conformes aux objectifs poursuivis. 700

écrans ont été soutenus. Les entrées européennes y ont augmenté de 18% et représentent 59% des entrées totales. Les salles du réseau ont programmé en 2002 en moyenne 38% d'oeuvres européennes non nationales. Les parts de marché des films européens non nationaux n'ont atteint que 8% dans les salles ne participant pas au réseau. Enfin, le volet festivals a fait preuve de son efficacité en termes de circulation des oeuvres européennes non nationales et de diffusion de celles-ci auprès du public. - Enfin, s'agissant de l'action préparatoire i2I audiovisuel, la période couverte par l'évaluation n'a comporté qu'un seul exercice de sélection. 40 projets ont été soutenus, pour un montant d'environ 1 million EUR. Le soutien moyen de MEDIA par projet sélectionné a été de 25.000 EUR. L'action a permis de compenser efficacement une partie de l'écart entre les taux d'intérêt appliqués aux micro-entreprises et ceux en vigueur pour les entreprises de taille plus importante. I2i a également permis de réduire le coût d'accès aux garanties de bonne fin. Depuis le lancement de MEDIA I, le programme MEDIA a fait les preuves de sa capacité d'adaptation aux évolutions du marché européen de l'audiovisuel. Cette démarche doit être poursuivie en ce qui concerne MEDIA Plus et MEDIA Formation. Le rapport formule une série de propositions d'ajustement susceptibles d'être mises en oeuvre sans qu'il soit nécessaire de modifier les décisions de base. D'autres propositions nécessitent une modification des décisions du Conseil : - faciliter l'accès aux financements des PME et micro- entreprises, à tous les stades (développement, distribution et promotion), - mettre en place une synergie entre les organismes de formation et tisser des liens avec les écoles de cinéma, - ajuster le contenu pédagogique aux besoins de la profession, - augmenter le plafond de la contribution communautaire pour faire face aux besoins spécifiques des pays adhérents, - créer un soutien à la pré-production, - augmenter les plafonds d'aide pour mieux refléter les réalités du secteur, - reconnaître la complémentarité entre les volets Développement et Formation de MEDIA Plus, - mise en place d'un Slate Funding dans le domaine de la distribution, - restructuration et élargissement de l'action Mandataire de ventes, - augmenter les plafonds d'aide, - ouvrir davantage le système Diffusion TV par unemodification des règles concernant la cession des droits, - utiliser le réseau de salles pour faire la promotion du cinéma européen, - renforcer la présence des professionnels européens sur les marchés clés, - promouvoir la diversité culturelle et favoriser l'éducation du public à l'image par un large soutien aux festivals, - améliorer la visibilité du programme MEDIA, en vue d'en faire un label du cinéma européen, - maintenir une gestion centralisée de l'aide communautaire, tempérée par un renforcement du rôle des MEDIA Desks, - mieux tirer parti avantages d'une gestion centralisée de l'aide communautaire, - mieux exploiter le potentiel offert par les MEDIA Desks.

Audiovisuel: développement, distribution, promotion des oeuvres, MEDIA-Plus 2001-2005

1999/0276(CNS) - 06/07/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté à une large majorité, le rapport de Mme Ruth HIERONYMI (PPE-DE, D) sur MEDIA-Formation et MEDIA Plus. Le Parlement européen n'est en aucune manière satisfait des moyens financiers proposés. Il estime qu'un montant de 70 millions EUR (au lieu de 50 proposés par la Commission) pour MEDIA-Formation et un budget de 480 millions EUR pour MEDIA Plus (au lieu de 350 proposés par la Commission) représentent véritablement le minimum nécessaire. Parallèlement, il faut rechercher d'autres sources de financement, y compris dans le secteur du capital-risque. Les moyens limités affectés à la formation doivent, de l'avis du Parlement européen, être utilisés essentiellement pour des activités de perfectionnement et à titre exceptionnel seulement pour des projets de formation. Les coûts importants pour les petites et moyennes entreprises qui participeront à MEDIA Plus ne vont pas sans poser problème. Aussi le Parlement européen demande-t-il de tendre à davantage d'efficacité dans les procédures de paiement et le traitement administratif au sein de la Commission. La base juridique qui est proposée pour MEDIA Plus constitue une "pierre d'achoppement". Le Parlement européen souhaite que la base juridique soit non seulement l'article 157 (industrie) mais aussi l'article 151 (culture), en sorte que la procédure de codécision s'applique. En 1995, lors de la consultation du Parlement européen sur MEDIA II, cette question avait déjà donné lieu à un vif débat. Aujourd'hui, le Parlement européen demande également d'appeler la CIG à faire expressément mention des industries culturelles et audiovisuelles à l'article 151 du traité. Pour éviter tout abus, les conseillers et experts associés à la réalisation des programmes doivent être entièrement indépendants. Par ailleurs, le Parlement européen demande d'attacher une attention particulière aux besoins spécifiques du secteur audiovisuel dans les pays ayant une faible capacité de production audiovisuelle et/ou aux espaces géographiques et linguistiques de moindre importance. Il importe également que les professionnels du secteur audiovisuel puissent accéder facilement à une information transparente et complète sur toutes les possibilités d'aide. Le Parlement souhaite accorder la priorité au développement de programmes de formation aux professions spécialisées dans la gestion et la distribution des oeuvres audiovisuelles sur le marché international. Il s'agirait notamment d'appuyer les actions de formation spécialisée en matière de droits de propriété intellectuelle sur les oeuvres audiovisuelles et de formation spécialisée en marketing de produits audiovisuels, accordant une attention particulière aux nouvelles technologies. Au cours du débat en séance plénière, Mme Reding, membre de la Commission, a déclaré hier que la Commission ne pouvait faire siens les amendements du Parlement européen relatifs à l'augmentation des moyens financiers et à l'élargissement de la base juridique. En revanche, elle approuve la plupart des autres amendements.

Audiovisuel: développement, distribution, promotion des oeuvres, MEDIA-Plus 2001-2005

1999/0276(CNS) - 08/05/2008

Ce rapport vise à évaluer les résultats des programmes MEDIA plus et MEDIA Formation. Pour rappel, ces programmes portent sur la période 2001-2006. Leur objectif principal est d’améliorer la compétitivité de l’industrie audiovisuelle européenne, de rééquilibrer les différences entre les marchés et de favoriser la circulation des œuvres en dehors de leur pays d’origine.
Les conclusions principales du rapport sont les suivantes :
Difficultés conjoncturelles et structurelles : le plus important défi pour le programme a été l'entrée de 10 nouveaux États membres. Cet élargissement a accentué l’hétérogénéité du marché européen. Les capacités d’investissement et les aides publiques sont bien plus faibles dans ces pays que dans le reste de l’Europe. Un autre grand défi est le développement rapide des nouvelles technologies, et notamment du numérique. Dans ce domaine, la situation de la distribution cinématographique européenne devient préoccupante. Les copies numériques de films existent, mais les films européens sont très peu présents sur les plateformes de diffusion numérique. Le marché européen de l’audiovisuel est caractérisé par une très forte fragmentation. La fragmentation est notamment liée à la diversité linguistique et culturelle des différents États. Le secteur de la production demeure également très fragmenté. Il rassemble beaucoup de petites structures peu intégrées, dont la survie est toujours précaire. Le manque de formation des

professionnels européens de l'audiovisuel engendre une absence de stratégie d'entreprise à l'échelle européenne, pourtant essentielle à l'introduction des nouvelles technologies. En amont, l'industrie européenne de l'audiovisuel consacre trop peu de moyens au développement des projets (écriture, montage financier et établissement du plan de commercialisation). Cette étape est pourtant primordiale pour la qualité et le potentiel d'exportation des œuvres. En aval, le secteur de la distribution demeure fragmenté sur des bases nationales. Il est ainsi rendu moins compétitif, tant sur le marché mondial que sur le marché européen.

Conclusions générales sur la période 2001-2006 : de manière générale, le rapport montre que le programme a effectivement contribué à augmenter la formation, le développement de la dimension européenne de certains œuvres (incluant la phase de pré-production), à améliorer la compétitivité et la distribution des œuvres. Ainsi, les effets non financiers du programme MEDIA ont eu un impact prolongé et structuré sur tout le secteur et la circulation transnationale des œuvres dépend directement de la poursuite du financement européen. Le rapport montre que la mise en place décentralisée du programme MEDIA a été un moyen efficace de développer la connaissance du programme – même si l'efficacité dépend en grande partie des personnes en charge. Les effets durables les plus marquants du programme sont d'ordre qualitatif : renforcement des compétences, des réseaux, des collaborations, connaissance du marché, présence sur les marchés internationaux. D'autres effets importants tels que l'augmentation de la circulation transnationale des œuvres sont cependant encore fortement dépendants de l'intervention européenne. En effet, l'arrêt du soutien pourrait entraîner la disparition de certaines formations, une réduction de la circulation transnationale des œuvres et une diminution de l'investissement dans des œuvres issues de pays à faible capacité de production, où MEDIA constitue un élément essentiel du financement des œuvres.

Recommandations : dans ce contexte, le rapport recommande les éléments suivants :

- **Poursuivre l'effort d'adaptation au marché**: par exemple, conserver la capacité d'adaptation du programme; se doter des moyens d'anticiper les évolutions du secteur; se doter d'un système d'indicateurs de suivi des performances du programme et de veille de marché ;
- **Adapter le dispositif aux contraintes de ses utilisateurs**: par exemple repenser et simplifier les modalités d'accès au programme; adapter les mesures d'intervention à la nature temporaire du secteur et concentrer les ressources humaines et organisationnelles de MEDIA sur l' accompagnement des bénéficiaires et le suivi des projets ;
- **Mieux exploiter le potentiel du réseau des MEDIA desks et antennes**: par exemple, développer un outil de mesure de la performance et doter les MEDIA desks et antennes d'outils et de moyens efficaces;
- **Ré-envisager les objectifs et modalités des mécanismes de rééquilibrage du marché, afin de renforcer leur pertinence et efficacité** : par exemple maintenir l'effort mené jusqu'ici en termes de rééquilibrage des marchés, approfondir la réflexion stratégique sur les objectifs poursuivis par la politique de rééquilibrage des marchés et revisiter l'échelle géographique pertinente (fin de l'échelle régionale, nouvelles catégories de pays) pour certaines lignes d'action (distribution sélective, distribution automatique etc);

En conclusion, les évaluations intermédiaires et l'évaluation finale des programmes MEDIA Plus et MEDIA-Formation confirment les résultats positifs de leurs actions pour le secteur audiovisuel européen Elles réaffirment la pertinence des objectifs du programme ainsi que l'efficacité de ses actions en matière de renforcement de la compétitivité du secteur et de promotion de la diversité culturelle. Il y a donc lieu de poursuivre l'action, en s'adaptant à l' évolution des besoins du marché.

C'est ce à quoi s'attache le nouveau programme MEDIA 2007 (voir COD/2004/0151).

Audiovisuel: développement, distribution, promotion des oeuvres, MEDIA-Plus 2001-2005

1999/0276(CNS) - 14/12/1999 - Document de base législatif

OBJECTIF: mettre en oeuvre un programme d'encouragement au développement, à la distribution et à la promotion des oeuvres audiovisuelles européennes (MEDIA Plus - Développement, Distribution et Promotion) (2001-2005). CONTENU: le programme proposé vise à réduire les faiblesses des industries européennes des contenus audiovisuels et multimédia, à savoir l'insuffisance de la circulation des oeuvres européennes non-nationales et l'insuffisance chronique d'investissement en amont (en développement des projets, en formation professionnelle continue) et en aval (en distribution et en promotion) par rapport au volume de production et par rapport à la concurrence des oeuvres américaines. Les objectifs généraux sont: - renforcer la compétitivité de l'industrie audiovisuelle sur le marché, notamment européen, en soutenant le développement de projets ayant un véritable potentiel de distribution et/ou de diffusion, - renforcer les entreprises européennes de production et de distribution indépendantes en favorisant leur mise en réseau, - assurer le positionnement des industries européennes de contenu sur le marché des nouveaux médias audiovisuels, - favoriser la circulation des oeuvres audiovisuelles à l'intérieur du marché européen et leur promotion à l'extérieur de l'Union, - accroître le potentiel dans les pays ou les régions à faible capacité de production audiovisuelle et/ou à aire géographique et linguistique restreinte, - assurer le respect de la diversité linguistique et culturelle européenne, - mettre en valeur le patrimoine audiovisuel européen.

Audiovisuel: développement, distribution, promotion des oeuvres, MEDIA-Plus 2001-2005

1999/0276(CNS) - 20/12/2000 - Acte final

OBJECTIF : renforcer l'industrie audiovisuelle européenne à travers trois axes d'intervention, par un soutien apporté au développement, à la distribution et à la promotion des oeuvres audiovisuelles européennes, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur de la Communauté. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 2000/821/CE du Conseil portant sur la mise en oeuvre d'un programme d'encouragement au développement, à la distribution et à la promotion des oeuvres audiovisuelles européennes (MEDIA Plus - Développement, distribution et promotion) (2001-2005). CONTENU : les objectifs généraux du programme sont les suivants: - amélioration de la compétitivité du secteur audiovisuel européen, sur le marché européen et international, en soutenant le développement, la distribution et la promotion des oeuvres audiovisuelles européennes, en tenant compte du développement des nouvelles technologies; - renforcement des secteurs qui conribuent à l'amélioration de la circulation transnationale des oeuvres européennes; - respect et promotion de la diversité linguistique et culturelle en Europe; - mise en valeur du patrimoine audiovisuel européen, en particulier sa numérisation et sa mise en réseau; - développement du secteur audiovisuel dans les pays ou les régions à faible capacité de production

audiovisuelle et/ou à aire géographique et linguistique restreinte et renforcement de la mise en réseau et de la coopération transnationale entre petites et moyennes entreprises; - amélioration de la circulation transnationale d'oeuvres européennes; - diffusion de nouveaux types de contenus audiovisuels mettant en oeuvre les nouvelles technologies. Les objectifs spécifiques pour chacun des trois axes d'intervention (développement, distribution et promotion) sont les suivants: - dans le domaine du développement : promouvoir le développement de projets de production (fictions cinéma ou télévision, documentaires de création, oeuvres d'animation pour la télévision ou le cinéma, oeuvres valorisant le patrimoine audiovisuel et cinématographique), présentés par des entreprises indépendantes, notamment petites et moyennes; promouvoir le développement de projets de production, faisant appel à de nouvelles technologies de création, de production et de diffusion. - dans les domaines de la distribution et de la diffusion: renforcer le secteur de la distribution européenne dans le domaine du cinéma en encourageant les distributeurs à investir dans la production, l'acquisition, la commercialisation et la promotion de films cinématographiques européens non nationaux; favoriser une plus large diffusion transnationale des films européens non-nationaux, sur le marché européen et international par des mesures incitatives en faveur de leur distribution et de leur programmation en salle, notamment en encourageant des stratégies coordonnées de commercialisation; renforcer le secteur de la distribution d'oeuvres européennes sur les supports destinés à usage privé en encourageant les distributeurs à investir dans la technologie digitale et dansla promotion d'oeuvres européennes non-nationales ; promouvoir la circulation à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté, de programmes européens de télévision produits par des sociétés indépendantes en encourageant la coopération entre diffuseurs, d'une part et distributeurs et producteurs indépendants européens d'autre part ; encourager la création de catalogues d'oeuvres européennes en format numérique destinée à l'exploitation à travers les nouveaux médias ; soutenir la diversité linguistique des oeuvres audiovisuelles et cinématographiques européennes. - dans les domaines de la promotion et de l'accès au marché : faciliter et encourager la promotion et la circulation des oeuvres audiovisuelles et cinématographiques européennes dans le cadre de manifestations commerciales, de marchés professionnels ainsi que des festivals audiovisuels en Europe et dans le monde ; encourager la mise en réseau des opérateurs européens en soutenant des actions communes entreprises sur le marché européen et international par des organismes publics ou privés nationaux de promotion. Les projets pilotes seront mis en place tout au long de la durée du programme dans le but d'améliorer l'accès au contenus audiovisuels et de tirer profit des opportunités découlant du développement et de l'introduction des technologies nouvelles. Afin d'encourager la co-responsabilité financière du secteur, les bénéficiaires d'un soutien communautaire doivent assurer une partie substantielle du financement, le financement communautaire ne dépassant pas 50 % des coûts des opérations. Les soutiens financiers sont octroyés sous forme d'avances conditionnellement remboursables ou de subventions. Le montant de référence financière pour l'exécution du programme pour la période 2001/2005 est de 350 millions EUR ventilés comme suit : développement: au moins 20% ; distribution : au moins 57,5% ; promotion : environ 8,5% ; projets pilotes : environ 5% et coûts horizontaux : 9%.